Zeitschrift: Revue historique vaudoise

Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie

Band: 75 (1967)

Heft: 4

Vereinsnachrichten: Commission cantonale vaudoise des monuments historiques

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 02.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

COMMISSION CANTONALE VAUDOISE DES MONUMENTS HISTORIQUES

RAPPORT DE L'ARCHÉOLOGUE CANTONAL

(Période du 1er juillet 1966 au 30 juin 1967)

Note préliminaire

C'est ici le 70^e rapport d'un archéologue cantonal vaudois. L'occasion est excellente de lui donner un caractère différent de ceux qui l'ont précédé et qui donnaient une sèche énumération de trouvailles et de travaux. J'imagine que le lecteur appréciera le développement de points importants, au préjudice d'une énumération ingrate.

Ce peut être aussi l'occasion d'une vue d'ensemble des problèmes posés comme de ceux encore à résoudre.

UN PEU D'HISTOIRE

C'est en 1898 que le Service cantonal des monuments historiques fut créé; l'archéologue cantonal en était le chef. Le premier archéologue cantonal fut M. Albert Naef.

Lors de la désignation de son successeur, M. Louis Bosset, le service fut rattaché à celui de l'enseignement supérieur et des cultes, dont le chef, avant M. Robert Anken, fut M. Auguste Guignard.

A partir de 1950, date de l'entrée en fonctions du soussigné, le Service des monuments historiques prit un développement croissant par le fait des circonstances.

Un rédacteur de l'inventaire des monuments de l'art dut être engagé, en la personne de M. Marcel Grandjean, qui collabore dans une certaine mesure à la tâche générale.

Des archives spécialisées furent organisées; elles comptent aujourd'hui plus de 30 000 documents.

Un dessinateur, pour les besoins de l'inventaire précité principalement, dut aussi être engagé.

Enfin, pour des tâches spéciales et importantes, des archéologues délégués furent choisis : ils dirigèrent les fouilles effectuées à Vidy sur le tracé de l'autoroute, celles d'Ogens, de Baulmes, du Vallon des Vaux, etc. A Avenches, le développement industriel a conduit à désigner le D^r Bögli à la fois comme conservateur du musée cantonal de l'endroit et comme directeur des fouilles de cette commune.

Pour explorer l'importante station néolithique du Vallon des Vaux, il a été fait appel à M^{11e} D^r Sitterding.

La cathédrale de Lausanne, précieux monument historique, est restaurée par les soins de l'office des bâtiments du Département des travaux publics; il en est de même, avec le concours de l'association qu'on sait, à Chillon. Un troisième monument important, l'église abbatiale de Payerne, est en mains d'une association ad hoc, qui en assure la restauration sous la direction d'architectes qui furent successivement MM. Louis Bosset, Georges Bosset puis Pierre Margot.

Les autres monuments historiques — il y en a en moyenne une quarantaine constamment en restauration — sont confiés à des architectes, dont la plupart sont en quelque sorte spécialisés dans cette délicate activité.

En définitive, l'actuel archéologue cantonal — pour lequel il s'agit d'une activité accessoire, non à plein temps — pouvait, il y a quelques années, entreprendre lui-même certaines fouilles ou diriger certaines restaurations; ses tâches de contrôle des projets, de préavis aux subsides alloués par le Conseil d'Etat, de surveillance et de contrôle des travaux se sont tellement développées qu'il ne peut pratiquement plus « mettre la main à la pâte » lui-même. Faute de temps, il est obligé de laisser à divers spécialistes les travaux pratiques et de se limiter à des tâches d'organisation, de comptabilité et, ce qui reste l'essentiel, de contrôle des projets et de leur exécution.

L'AVENIR

En réalité, on confie à l'archéologue cantonal dans notre canton — comme dans la plupart des autres — deux tâches très différentes :

- a) s'occuper des trouvailles dans le sol;
- b) veiller à ce que les restaurations des monuments historiques soient bien faites.

Trouvera-t-on encore, dans l'avenir, quelqu'un qui soit préparé à ces deux activités? On en peut douter. A Genève déjà, au départ du Dr h.c. Louis Blondel, la fonction a été scindée en deux. Quand on sait encore que le même fonctionnaire doit s'occuper de faire classer ce qui mérite de l'être, qu'il doit protéger les parages des monuments pour leur assurer le cadre qu'ils méritent, on se rend encore mieux compte que rares sont ceux qui ont eu la chance de pouvoir faire des études d'archéologie, d'architecture historique — et aussi de droit, la pratique posant constamment des problèmes juridiques à résoudre.

LES MEMBRES CORRESPONDANTS

Avec ses 386 communes, dont le sol de la plupart relève de l'archéologie, avec ses 1500 monuments classés, notre canton est trop vaste pour que le soussigné soit informé de tout ce qui le concerne.

Il a donc besoin d'informateurs; ceux-ci sont les membres correspondants, nommés par la Commission des monuments historiques. Ils sont environ 70 et signalent à l'archéologue cantonal tout ce qui, relevant de son activité, paraît lui échapper.

Les musées

Les musées cantonaux, communaux ou privés qui sont consacrés à l'archéologie et à l'histoire sont des organismes indépendants. Toute-fois, dans la mesure où ils conservent des documents archéologiques ou historiques classés, ils sont sous la surveillance du soussigné. Cette activité est aisée; les conservateurs sont actuellement des personnes extrêmement qualifiées; nommons ici:

- M. Raoul Wiesendanger Musée cantonal d'archéologie, Lausanne;
- M. le Dr Hans Bögli Musée romain cantonal, Avenches;
- M. l'ingénieur André Kasser Musée de Vidy, Lausanne;
- M. Michel Egloff Musée d'Yverdon;

le soussigné - Musée de Nyon.

Il a été récemment aménagé des musées de sites et de monuments qui montrent sur place les objets précieux provenant du lieu: musée de la Cathédrale, à Lausanne; musée de l'église de Romainmôtier, musée de l'église abbatiale de Payerne, musée du château de Chillon, musée de Boscéaz, à Orbe. Ceux, déjà cités, d'Avenches, de Nyon, d'Yverdon et de Vidy, tendent au même but.

LES ZONES ARCHÉOLOGIQUES

Autour de certains monuments et lieux de trouvaille, il convient d'être particulièrement attentif aux travaux dans le sol; c'est pourquoi la loi a créé des zones archéologiques, soumises à certaines règles. L'intérieur de l'enceinte romaine d'Avenches en est une; citons encore: les alentours de l'église romane de Bonmont-Chéserex, la zone urbaine ancienne de Nyon, les alentours de l'abbatiale de Payerne, la zone de Chamblandes à Pully (lieu éponyme d'une civilisation particulière du Néolithique), les alentours de l'église de Romainmôtier, la zone romaine de Vevey et la zone archéologique d'Yverdon.

LES ASSOCIATIONS PRIVÉES

Diverses associations privées contribuent par leur activité ou leurs subsides à aider l'Etat dans la tâche dévolue à l'archéologue cantonal.

Citons ici: Pro Aventico, Pro Lousonna, Pro Novioduno, Pro Urba, la Société du Musée d'Yverdon, le Vieux-Baulmes, le Cercle d'archéologie de Lausanne, l'Association du Musée Forel et celle du Musée militaire, à Morges, les associations pour la restauration de Chillon, du château d'Oron, de l'abbatiale de Payerne, du Vieux-Lausanne, et d'autres pour des occasions momentanées, dans nombre de communes. Naturellement, les grandes associations, Société suisse de préhistoire et d'archéologie, Société pour l'histoire de l'art en Suisse et Société vaudoise d'histoire et d'archéologie, sont aussi parmi les plus actives.

Une nouvelle loi

Une première loi cantonale fut adoptée en 1898, succédant à certaines règles de protection fort anciennes de la loi sur les mines. Une nouvelle loi fut mise en vigueur en 1951. Une commission extraparlementaire prépare en ce moment, avec le concours de M^e Morier-Genoud, une loi, fondée sur des dispositions fédérales nouvelles, destinée à protéger à la fois les sites, la faune, la flore et les monuments historiques (au sens large, avec les trouvailles archéologiques).

Notre canton sera donc, sans doute, bientôt doté d'un instrument moderne, tenant compte des exigences nouvelles surgies dans ce domaine.

Apparemment, rien d'essentiel ne sera changé au système actuel; simplement, il sera rendu plus efficace, parce que cela paraît nécessaire. Le public s'intéresse de plus en plus à notre activité; l'Université et les écoles en ont de plus en plus besoin. La presse vaudoise n'est pas étrangère à ce regain d'intérêt; elle consacre articles bien documentés et illustrations à tout ce qui touche à notre domaine.

LES ARCHIVES DES MONUMENTS HISTORIQUES

Tout ce qui a trait à nos monuments, plans, photographies, études diverses, est soigneusement conservé et classé. Comme les prédécesseurs du soussigné avaient conservé depuis 1898 leurs dossiers, ces archives, situées rue des Echelettes 7 bis, à Lausanne, ont une extrême importance; elles sont consultées par des savants, des étudiants, des chercheurs et les restaurateurs de monuments.

Constamment mises à jour, elles sont à disposition de ceux qui en ont besoin; on les consulte de la même manière que les Archives cantonales (adresse : rue du Maupas 47).

L'inventaire des monuments de l'art

La Société d'histoire de l'art en Suisse a été chargée par le Conseil fédéral de publier l'inventaire complet des monuments de l'art qui existent ou ont existé en Suisse. Cet inventaire a pris la forme de gros volumes de format in-octavo, reliés en bleu-noir. Il y a une série pour chaque canton. Pour le canton de Vaud ont paru:

Lausanne — partiel, volume I. Cathédrale de Lausanne, volume II.

Est en préparation la fin de Lausanne et ses environs, pour le volume III (par M. Marcel Grandjean, comme le volume I).

Les cantons assument les frais d'établissement du manuscrit, y compris les plans, relevés et photographies; la Société d'histoire de l'art en Suisse prend à sa charge les frais d'impression, recevant dans ce but un subside fédéral.

La Commission fédérale des monuments historiques

Comme la Confédération subsidie certaines restaurations, lorsqu'elles ont trait à des monuments d'importance nationale ou régionale suffisante, le Conseil fédéral a désigné une Commission des monuments historiques; celle-ci est présidée par le D^r Alfred-A. Schmid, professeur à l'Université de Fribourg, qui exerce en quelque sorte les fonctions d'archéologue fédéral.

La commission comporte des experts qui sont désignés pour suivre chaque travail subsidié. En Suisse romande, lorsque le professeur Schmid ne suit pas lui-même certains travaux, il désigne à cet effet tantôt M. Pierre Margot, de Lausanne, tantôt M. E. Martin, de Genève.

Les rapports entre cette commission et le soussigné sont excellents.

LES MONUMENTS CLASSÉS

Le Conseil d'Etat rend, sur la proposition du Département de l'instruction publique et des cultes, informé par le soussigné, des arrêtés de classement; il y en a de un à trois par année.

Comme il est difficile de les retrouver, éparpillés dans le Recueil des lois vaudoises, le Conseil d'Etat prend, lorsque c'est nécessaire, un arrêté global qui regroupe en un seul texte tous ses arrêtés antérieurs; le dernier est du 11 mars 1966. A partir de cette date, les arrêtés postérieurs sont des 1er juillet, 20 décembre 1966 et 29 août 1967.

C'est le lieu de rappeler que le classement s'opère avec le consentement du propriétaire, lorsqu'il s'agit d'un bien privé, et qu'il peut intervenir d'office pour les biens de l'Etat et des communes.

La loi prévoit aussi qu'un classement peut être imposé, en observant une procédure déterminée; ce pourrait être le cas lors d'une menace grave contre un monument digne d'intérêt; une telle mesure — qui entraîne le risque d'indemnité à la charge de l'Etat — n'a pas, jusqu'ici, été appliquée.

Il existe encore un classement provisoire, pour protéger les trouvailles archéologiques et les monuments exposés à péril imminent. La décision relève du Département de l'instruction publique et des cultes, qui n'en a fait usage que deux fois.

Monuments non classés

Si environ 1500 monuments sont actuellement classés, d'autres, qui mériteraient semblable protection, ne le sont pas, faute d'accord de leur propriétaire. Il est peut-être opportun d'en donner ici la liste, en la limitant à l'essentiel.

Cette liste n'indique pas, malgré leurs mérites, les relativement nombreuses maisons anciennes qui donnent du caractère à nos villages et bourgs; ce serait allonger ici inutilement cette énumération. Limitons-nous à 82 cas:

Avenches:

ancien hôpital

ancien casino

Aubonne:

manoir de Bougy-Saint-Martin

Allaman:

château le collège

Bofflens:

manoir Rossier

Bursins:

ancienne auberge de l'Ours

Coppet:

manoir de la Tour

Crans-près-Céligny: château

Chéserex:

château de Bonmont

Cheseaux-sur-

Lausanne: château du XVIIIe siècle

Chexbres:

fontaine Charbonnier

Corsier:

maison Couvreu

Cossonay:

ancien collège

Duillier:

château

maison des Dîmes

Démoret :

château

Donnelove:

manoir

Dommartin:

maisons gothiques Hôtel des Balances

Echallens

Gilly:

château de Vincy

Grandson:

château

La Tour-de-Peilz:

remparts

Les Clées:

château

Lausanne:

château de Vidy

maison de Villamont pavillon des Cèdres

écuries de Mon-Repos

Lausanne:

maison Constant, rue de Bourg

château de Valency fontaine de l'Elysée

maison Porta

Le Brassus :

ferme de la Thomassette anciennes boucheries

Lucens: Lutry:

château de Bochat pavillon de vigne

Lonay:

maison Guebhard

Mex:

châteaux

Morges:

maisons Monod, rue de Lausanne

Montricher:

ruines du château

Mathod:

Moudon:

château

Montaubion:

maison carrée château de Billens

la Grenette

ancien hôtel de ville

la Clergère la Rochette

Nyon:

rue de Rive, 30 et 32 rue César-Soulier

rue du Prieuré 4

rue de la Colombière, 11 rue de la Fléchère 1 et 3

Orbe:

maison Grandjean maison Richard

Ormont-Dessus:

grenier au Pillon

Ogens:

grenier château

Penthaz :
Payerne :

fontaine du Plan maison Diodati

Perroy:
Rougemont:

chalet Bertholet, Flendruz

Romainmôtier :

maison de la Dîme

Rolle:

maison forte

Tone.

ancien hôtel de ville petit Fleur d'eau château de Beaulieu

Saint-Barthélemy:

château

Saint-Saphorin

(Lavaux):

maison de commune château de Hauteville

Saint-Légier :

ancien prieuré

Treytorrens:

château

Villars-le-Comte:

grenier Pidoux

Valeyres-sous-

Rances: maison de la Dîme

manoir de Saint-Christophe

Villarzel:

maison Bize

Vallamand:

château

maison Rivier, Guévaux

Villette:

maison « du bailli »

Vevey:

château

les Gonelles

maison Comtesse (cour)

Yverdon:

place Pestalozzi 4 et 7 rue du Lac 2 et 3

maison du Cercle rue du Four 17

rue de la Plaine 46 et 66

Subsides

- a) Dans le domaine des fouilles archéologiques non entreprises par l'Etat lui-même, des subsides variables sont alloués; ils sont fixés selon l'importance du chantier et les moyens de celui qui les entreprend.
- b) En matière de monuments à restaurer, les subsides, dont le taux a été augmenté de 5 % du montant du devis il y a trois ans, sont calculés selon un barème fixe; pour les communes, le taux varie avec celui de l'imposition communale.

Ces subsides ne sont alloués que lorsque la demande en est faite avant le début des travaux, et lorsque le projet et le devis sont déposés; ces mesures permettent au soussigné d'intervenir avant qu'il ne soit trop tard, s'il y a lieu, uu sujet des travaux prévus, comme à propos des matériaux et couleurs envisagés.

Les subsides de l'Etat de Vaud sont modestes, comparés à ceux alloués ailleurs ou par la Confédération. Il faut cependant relever que notre loi n'impose aucune servitude spéciale en échange de son aide (à la différence de la Confédération) et qu'elle mesure et limite aux seules réelles nécessités ses exigences techniques.

Le Fonds cantonal des monuments historiques permet au Conseil d'Etat d'arrondir les subsides, dans des cas particuliers.

Fouilles archéologiques

J'en viens — enfin! — aux fouilles qui ont eu lieu durant la dernière période annuelle.

Avenches

Sous la compétente direction du Dr Bögli, d'importants travaux ont eu lieu à Avenches.

Des fouilles d'urgence occasionnées par l'établissement d'une usine au lieu dit « A la Maladaire » ont révélé l'existence de constructions en pierre sèche, constructions qui semblent être typiques de la périphérie d'Aventicum.

Une grande partie de l'insula 8 a été fouillée systématiquement. Ces investigations ont permis de découvrir des ateliers et des magasins groupés autour d'une cour intérieure.

Parmi les trouvailles, citons des fragments d'une statue colossale en bronze représentant probablement l'empereur Hadrien ainsi que bon nombre d'amphores et des pièces de plusieurs boîtes sculptées en ivoire.

La restauration de la Porte de l'Ouest touche à sa fin.

Au Musée, le sous-sol a été aménagé en vue de l'exposition de mosaïques et d'inscriptions. La façade sud-ouest de la tour du Musée a été dégagée et restaurée.

Les bureaux et laboratoires seront bientôt installés d'une façon définitive.

Vallon des Vaux

On se souvient que l'Etat de Vaud, propriétaire de cette station néolithique, en a entrepris la fouille complète il y a deux ans ; la direction en fut confiée à M^{11e} D^r Sitterding. Le travail est terminé. Il était d'une haute importance scientifique, car ce fut longtemps le lieu de la seule station terrestre vaudoise néolithique, en un temps de « lacustres ».

Il s'agissait d'en finir avec cette station, pillée depuis une cinquantaine d'années par des fouilleurs clandestins, pour le plus grand profit de certains antiquaires et collectionneurs.

Seul un tout petit secteur a été retrouvé intact, non bouleversé par les pilleurs. Les résultats sont importants. J'attendrai d'avoir reçu le rapport final de M^{11e} Sitterding pour en donner le résumé.

Baulmes

L'Association du Vieux-Baulmes, puis l'Etat ont procédé à une fouille de l'abri sous roches situé juste au-dessus de la cure de Baulmes. M. Egloff a dirigé ce chantier.

Les résultats sont éblouissants; Baulmes apparaît comme un endroit habité depuis la plus haute antiquité; après les Mésolithiques, les Néolithiques s'y établirent (et l'on sait que jusqu'ici notre canton formait un trou blanc sur la carte mésolithique de la Suisse, Ogens mis à part).

Ici aussi, je donnerai le résumé voulu lorsque l'exploration sera terminée et le rapport final déposé.

Romainmôtier

Au lieu-dit les Bellaires, le professeur P.-L. Pelet a continué à explorer les hauts fourneaux antiques découverts par lui il y a quelques années. L'industrie du fer dont il s'agit paraît remonter jusqu'à l'époque romaine. Les fours sont nombreux. L'un d'eux, retrouvé presque intact, pourra être conservé.

L'Isle

Dans le Jura, au lieu-dit Châtel ou Aruffens, M. Gadina a mis à jour tout un complexe inconnu jusqu'ici. La fouille est loin d'être achevée. J'en attendrai le terme pour résumer les résultats de ce méritoire travail.

Bex

Au cromlech de Champ-Peufier, M. le Dr Bocksberger a procédé à une intéressante exploration de contrôle.

Nyon

Rue Neuve, j'ai moi-même procédé à la fouille de l'emplacement de la construction d'une banque. Les tessons de l'époque romaine y furent très nombreux. Des vestiges d'une construction de la même époque ont été retrouvés.

Autres fouilles

Des fouilles sont en cours à Apples (Fermens), Bière (le Martinet) et Yverdon (Clendy).

Des gendarmes, lors d'exercices de plongées sous-lacustres, ont recueilli quelques objets de l'âge du bronze à Morges (station de l'église). A Pertit sur Montreux, quelques tombes néolithiques (civilisation de Chamblandes) ont été abîmées lors de la construction d'une maison.

Des tombes barbares ont été découvertes à Lavigny, à Nyon (Beau-Lac) et à Genolier (sous l'église).

Le sol a été exploré à l'occasion de la reconstruction du bâtiment portant le numéro 5 bis, place de la Cathédrale, à Lausanne.

RESTAURATIONS ACHEVÉES

La restauration partielle ou totale des églises suivantes est terminée: Bougy-Villars, Bretonnières, église catholique de Bottens, Lutry, Donneloye, Denens, Démoret, Etoy, Saint-François de Lausanne, Morges, Oulens, Prilly, Saint-Livres, Fey, Vufflens-la-Ville, Avenches, Chavornay, Denezy, Penthéréaz.

La restauration du monument du général de Pesmes, à Saint-Saphorin-sur-Morges, est achevée. Il en est de même des travaux entre-



Le Sire de Champvent

représenté sur un panneau de bois sculpté et peint du XV° siècle, acquis par l'Etat de Vaud

(Photo Cl. Bornand, Lausanne)

pris à l'hôtel de ville de Nyon, à la tour des archives, Trélex, aux châteaux de Cossonay et d'Oron (communs, cheminée de la salle des gardes et graffito représentant Fribourg), au bâtiment de la loge maçonnique à Nyon, et à la maison du Vigneron à La Sarraz. Le sol entourant deux fontaines de Nyon a été rétabli à son niveau primitif.

RESTAURATIONS À L'ÉTUDE ET EN COURS

On va entreprendre la restauration des fresques de l'ancienne église d'Assens. Des travaux vont débuter ou sont en cours aux châteaux de Lutry, Coppet, Rolle, Yverdon, Nyon, Chillon, L'Isle, à la fontaine de la Justice, à Cully, aux hôtels de ville de Vevey et de Coppet, à la maison Maillardoz à Grandvaux, à l'ancien arsenal de Moudon, à la maison de Seigneux à Morges, à la rue des Alpes n° 5 à Avenches, et à la maison grise d'Echallens. Ceux du Prieuré de Romainmôtier se poursuivent.

Les églises suivantes sont l'objet d'études ou de travaux en cours : Noville, Bremblens, Villars-Burquin, Sullens, Saint-Saphorin (Lavaux), Yverdon (clocher), Constantine, Cottens, Chêne-Pâquier, Corcelles-près-Payerne, Moudon, Montreux, Essert-Pittet, Essertines-sur-Rolle, Granges-près-Marnand, Montcherand, Lavigny, Roche, Daillens, Rossinière, Genolier et Bettens.

La restauration de la cathédrale de Lausanne continue à l'extérieur, du côté du transept nord ; à l'abbatiale de Payerne, une action publique est engagée pour trouver les moyens financiers de terminer la belle œuvre entreprise.

DIVERS

- * A L'Abbaye, les arcs gothiques flamboyants retrouvés dans les ruines de maisons incendiées ont été soigneusement mis de côté; l'Etat étudie actuellement le moyen de les reconstruire en les mettant à l'abri d'un modeste pavillon.
- * Un panneau de bois sculpté et peint du XVe siècle, représentant, ainsi que l'indique son texte, le sire de Champvent, était à vendre. Malgré son prix relativement élevé, ce précieux document a pu être acheté par l'Etat. Il sera prochainement exposé au Musée cantonal d'archéologie et d'histoire (cf. illustration).
- * D'anciennes stalles Renaissance, provenant du manoir de Montcherand et momentanément déposées à l'église de ce village, ont été également acquises par l'Etat, qui les utilisera pour meubler l'une des églises dont il est le propriétaire.
- * Des orgues sont à l'étude ou en cours de construction pour les églises d'Aclens, Lutry, Pully, L'Auberson, Villette, Bursinel, Grandson, Bière, Vufflens-la-Ville et Rossinière. A la cathédrale de Lausanne, le petit

orgue de chœur réclamé par la paroisse pourra être prochainement exécuté; le projet maintes fois remanié et étudié paraît enfin mis au point.

- * On me permettra de ne pas m'attarder à des travaux d'actionnement électrique de cloches ou d'installations de chauffage.
- * L'archéologue cantonal doit aussi donner son avis en matière d'églises nouvelles, lorsque l'Etat contribue à leur construction; dans ce domaine, j'ai étudié les projets des églises Saint-Jacques, à Lausanne, de Gland et de la chapelle du Mauborget.
- * La Société suisse de préhistoire et d'archéologie a fait imprimer une affiche illustrée, pour les chantiers des entrepreneurs notamment; elle recommande de signaler toute trouvaille du sol à l'archéologue cantonal, dont elle donne l'adresse.

Décès

Je ne saurais terminer ce rapport sans signaler le décès du professeur Linus Birchler, ancien président de la Commission fédérale des monuments historiques, savant humaniste dont le départ est une perte sensible. Est également décédé le D^r h.c. Louis Blondel, ancien archéologue cantonal de Genève, homme aussi compétent que charmant et qui collabora à maintes reprises tant avec feu Louis Bosset qu'avec le soussigné. Enfin, tout récemment est disparu M. Frédéric Gilliard, architecte à Lausanne; il exerça dans notre domaine une intense activité et fut l'auteur de nombreuses restaurations dans ce canton.

L'archéologue cantonal: EDGAR PELICHET.